



CONTRAT DE LOCATION
DES SALLES DE LA COMMUNE DE PALMAS D'AVEYRON

Coussergues

Cruéjols

Palmas

Date _____

Durée

1 jour (24 heures à partir du matin 8 heures)

2 jours (48 heures à partir du matin 8 heures)

2.5 jours (du vendredi 14 heures au lundi 8 heures)

Particulier résidant

Particulier non résidant

Personne morale

Ce contrat est conclu entre la commune de Palmas d'Aveyron, représentée par son Maire, Hélène CONSTANS

Adresse : 18 route de Saint Jacques – Coussergues – 12310 PALMAS D'AVEYRON

Téléphone : 05 65 70 67 15 - adresse mail : accueil@palmasdaveyron.fr

et

Monsieur, Madame (utilisateur / responsable) _____

Adresse _____

Téléphone _____ Adresse mail _____

Assurance et n° de responsabilité civile _____

Fournir une attestation d'assurance mentionnant la salle et la (les) date(s) de location

Objet de la réservation : _____

Tarifs

Location : _____ euros - Caution respect équipements 300 euros - Caution nettoyage 200 euros

Remise des clés : clés dans le boîtier – transmission du code le _____ à _____ h

Restitution des clés à la Mairie le _____

Restitution des chèques de caution le _____ ou destruction le _____

Engagement du locataire

Le locataire atteste avoir été destinataire et avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles remis et s'engage à s'y conformer en tout point.

A Palmas d'Aveyron, le _____

Signature du locataire
(Précédé de bon pour accord)

Signature du maire (ou représentant)